

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 28 février 2023

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON (départ au point n°4), Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON (arrivée au point n°5) représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Christelle TREHET-COLLET, Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Christine CORBILLON (jusqu'au point n°4)	Mme Danielle LANGLOIS
Mme Monique LE BIHAN	Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absents excusés

Mme Corinne PICARD
M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

POINT N°7 – APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXÉCUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ACHAT ET DE FOURNITURE D'ÉNERGIES

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose :

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7,
Vu le Code de l'Énergie,

Vu la délibération en date du 8 juillet 2020 relative aux pouvoirs délégués au Président, notamment en matière de passation de marché

Considérant que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et conformément aux dispositions du Code de l'Énergie, les consommateurs d'électricité peuvent choisir librement un fournisseur sur le marché,

Considérant qu'il est dans l'intérêt du CCAS de la Ville des Ponts-de-Cé d'adhérer à un groupement de commande pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies,

Le Conseil d'Administration est invité à décider de :

- Accepter les dispositions de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies,

- Autoriser Monsieur le Président, ou à défaut son représentant à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération,

CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20230228-AS-23-28-02-7-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

- Adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'électricité,
- Autoriser le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'électricité issu du groupement de commandes pour le compte du CCAS de la Ville des Ponts-de-Cé,
- Accepte la participation financière du CCAS de la Ville des Ponts-de-Cé qui est fixée à l'article 7 de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

